



MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

Objet du marché :

COMPLEXE INTERCOMMUNAL SPORTIF ET CULTUREL

APPEL D'OFFRE OUVERT

En application du Code de la Commande Publique 2019

ACTE D'ENGAGEMENT

AVENANT

N°10

Lot n° : **1a**

Intitulé : **TERRASSEMENT - RESEAUX**

TITULAIRE du MARCHE

DECREMPS BTP

326, rue de Pierre Longue

74800 AMANCY

DATE DE NOTIFICATION DU MARCHE INITIAL : 13 MARS 2020

MARS 2024

Article 1 – Identification du pouvoir adjudicateur

COMMUNE DE REIGNIER-ESERY

197, Grande Rue

74 930 – REIGNIER-ESERY

Tél : 04 50 43 40 03 - E-mail : secretariatmairie@reignier-esery.com

Personne habilitée à signer le marché : **Le Maire**

Article 2 – Identification du titulaire du marché public

DECREMPS BTP

326, rue de Pierre Longue

74800 AMANCY

Article 3 – Objet du marché initial

Le marché initial est un marché de travaux portant sur l'opération ci-dessous :

TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU COMPLEXE INTERCOMMUNAL SPORTIF ET CULTUREL

Article 4 – Rappel du montant du marché initial et des précédents avenants

Lot n° : 1a

Intitulé : **TERRASSEMENT-RESAUX**

Le montant du marché et de ses précédents avenants est de :

Montant HT :	654 296,85 €HT
TVA (20%) :	130 859,37 €
Montant TTC :	785 972,22€ TTC

Montant du marché :	569 999,20 €HT	Initial
	629 723,80 €HT	Après avenant n°1
	630 896,10 €HT	Après avenant n°2
	639 043,80 € HT	Après avenant n°3
	638 513,05 € HT	Après avenant n°4
	648 188,05 € HT	Après avenant n°5
	640 988,05 € HT	Après avenant n°6
	654 976,85 € HT	Après avenant n°7
	654 296,85 € HT	Après avenant n°8
	662 938,25 € HT	Après avenant n°9

Article 5 – Objet de l'avenant n°10

Le présent avenant n°10 a pour objet :

- la réalisation d'une piste d'empierrement lourd en GNT0/63 de 4,5 m de largeur circulaire pour nacelle et PPM – longueur 420 ml (50 cm d'épaisseur)
- la réalisation de 7 plateformes empierrement lourd en GNT0/63 pour grues PPM 10mx15m (50 cm d'épaisseur)
- la réalisation d'une plateforme empierrement léger en GNT0/63 pour stockage de l'entreprise Margueron en charge du lot charpente ; 60mx30 m (20 cm d'épaisseur)
- la remise en état de la voirie de chantier faite par l'entreprise Montessuit en charge du lot 2 avec des matériaux sur site après travaux de VRD

Le montant proposé par le titulaire pour ces travaux est de 68 541 € HT. Le montant accepté par le maître d'œuvre est de 47 134, 50 € HT.

Les autres dispositions du marché restent inchangées.

Article 6 – Montant et incidence financière de l'avenant n°10

	Montant € HT	TVA 20%	Montant € TTC
Plus-value	47 134, 50	9 426,90	56 561, 40
Moins-values	0	0	0

Montant de l'avenant n°10	+47 134,50	9 426,90	+56 561,40
Evolution du montant du marché	+8,27 %		
Variation cumulée du marché	+ 24,57 %		

Article 7 – Nouveau montant du marché après avenant n°10

	Montant € HT	TVA 20%	Montant € TTC
Montant du marché initial suite avenant n°9	662 938, 25	132 587,65	795 525,90
Montant de l'avenant n°10	+47 134,50	9 426,90	+ 56 561,40

Nouveau montant du marché	710 072,75	142 014,55	852 087,30
----------------------------------	-------------------	-------------------	-------------------

Article 8 – Base légale de l'avenant n°10

Le présent avenant est conclu conformément aux dispositions des articles L.2194-3 et R. 2194-3 du code de la commande publique.

Article 9 – Modification du délai de fin de réalisation des travaux

Sans objet.

Article 10 – Annexes à l'avenant n°10

Les documents suivants sont annexés au présent avenant : FTM 01A-12 de la maîtrise d'œuvre.

Article 11 – Signature du titulaire du marché

A,
Nom, Prénom

le

Signature & Cachet

Décision du Maître d'ouvrage

Le présent avenant est ACCEPTE

Fait à REIGNIER-ESERY, le /

Autorisé par délibération du

Notifié à l'entreprise titulaire le